

Association Française du Son à l'Image

Bureau du Collège Montage Son

14 mars 2016

La Caravane

Etaient présents :

Mélanie Blouin, Boris Chapelle, Dominique Ciekala, Laure-Anne Darras, Valérie Deloof, Patrice Grisolet, Pierre Molin, Muriel Moreau, Benjamin Rosier, Elisabeth Paquette, Raphaël Sohier, Pascal Villard

Excusés :

Nicolas Bouvet, Rym Debbahr, Rémi Durel, Damien Guillaume, Frédéric Maury, Nadine Muse, Manon Serve

1. Relations inter-associations et suivi de la lettre de revendications

*Nicolas Bouvet, Dominique Ciekala, Laure-Anne Darras, Rym Debbahr, **Valérie Deloof (réfèrent relation ADM), Patrice Grisolet (réfèrent relation ADPP), Muriel Moreau, Nadine Muse, Elisabeth Paquette, Benjamin Rosier, Raphaël Sohier, Pascal Villard***

La première rencontre avec des membres de l'ADM a donc eu lieu pour échanger autour de notre lettre de revendications et aborder différents sujets communs à l'AFSI et à l'ADM.

L'Association Des Mixeurs était représentée ce soir-là par Julien Cloquet, Olivier Dô-Huu, Jean-Pierre Laforce et Didier Lesage. Etaient présents pour l'AFSI Valérie Deloof, Elisabeth Paquette, Rym Debbahr, et Raphaël Sohier. Le compte-rendu de cette réunion, rédigé par Pascal Villard, est reproduit au bas de ce document. Celui de l'ADM est disponible [ici](#).

Lors de cette réunion, l'ADM a proposé d'organiser une journée table ronde réunissant monteurs image, monteurs son et mixeurs. Peu de précisions disponibles pour le moment...

Nous "brainstormons" autour de ces éventuelles tables rondes et faisons ressortir plusieurs axes de réflexion possibles. Mais ne voulant pas nous accaparer l'idée de l'ADM, nous sommes donc en attente d'une date et d'un ordre du jour de leur part pour pouvoir avancer plus précisément sur la question.

Au sortir des discussions lors de la rencontre avec l'ADM et après mûre réflexion, Pascal Villard nous propose un ajout à notre lettre de revendications, ceci afin de préciser un peu plus la nature tant technique qu'artistique de notre métier.

"Notre métier, en quoi consiste-t-il ? Il s'agit de choisir et de monter à l'image les sons pour créer l'univers sonore narratif et émotionnel du film, et au besoin, de créer ces sons. Ce travail de narration sonore est défini et se fait en collaboration avec le réalisateur et le monteur image. Les différents éléments proposés (paroles, ambiances, effets sonores, bruitages et musiques) seront ensuite intégrés, équilibrés, spacialisés pendant le mixage, par le mixeur sous la direction du réalisateur et en collaboration avec le monteur image et le monteur son afin de constituer la bande sonore définitive du film."

Cet ajout étant acté par le bureau, décision est prise non seulement de la communiquer à tous les membres mais aussi et surtout, de renvoyer aux 142 signataires la lettre modifiée, pour validation par eux.

Note importante

Le collègue montage son de l'AFSI va s'adresser à nouveau à l'ensemble de la liste des quelques 180 personnes identifiées comme monteur son et/ou monteur paroles. Raphaël Sohier va donc envoyer, d'une part, la nouvelle version de la lettre de revendications (comme annoncé ci-dessus) et, d'autre part, le petit guide du monteur son (cinéma et AV). Il est aussi décidé d'effectuer un petit rappel dans cette communication, notamment sur l'importance de se syndiquer pour pouvoir faire avancer quelque négociation que ce soit. Par ailleurs, toute nouvelle adhésion à l'AFSI est évidemment la bienvenue, pour participer à nos réflexions et aux ateliers de plus en plus nombreux que les différents collègues de l'association mettent en place.

2. Ateliers

• **La Post-Synchronisation**

Groupe de travail : *Dominique Ciekala, Valérie Deloof, Damien Guillaume, Eric Lonni, Pierre Molin, Thierry Lebon*

Le travail de préparation est toujours en cours ; pas de communication spécifique lors de cette réunion.

• **Travailler en ATMOS**

Groupe de travail: *Raphaël Sohier, Mélanie Blouin, Dominique Ciekala, Pierre Molin, Muriel Moreau, Patrice Grisolet*

Raphaël Sohier a récupéré les éléments de session donnés par Jérôme Wiciak. Le travail de préparation se poursuit. L'atelier est envisagé chez Creative Sound (selon Dominique Schmitt) mais la date précise reste à déterminer.

• **Prises de son voiture**

Lors de l'A.G. de l'AFSI, l'idée de cet atelier a été évoquée et semble avoir retenu l'attention de nombreux ingénieurs du son présents. L'idée serait donc d'organiser des journées ou des week-ends de prises de son de voitures (ou tout autre véhicule motorisé) en association avec les ingénieurs du son directs, évidemment. L'idée originale est de *Valérie Deloof*. Il faudra contacter Amaury de Nexon, en tant que vice-président du collège prise de son pour mettre au point l'organisation et les modes opératoires de ces ateliers.

• **AUTRES ATELIERS**

- Outils de compréhension des délocalisations de productions (*Rym Debbahr, Rémi Durel, Raphaël Sohier*) ; l'AFSI a mandaté un avocat spécialisé pour étudier la situation.
- Atelier "étude statistique" : l'idée est encore vague mais elle serait de formuler un questionnaire statistique assez large pour tenter de dégager des tendances sur les pratiques des monteurs son, les techniques utilisées, les relations aux autres métiers de la post-production et du tournage, les relations aux productions, les envies, les agacements... Penser à relire le questionnaire réalisé par LMA il y a quelques années (*Benjamin Rosier, Boris Chapelle, Laure-Anne Darras*).

3. Relations avec les Syndicats

- A noter que le SNTPT ne signera pas une éventuelle prorogation de l'annexe 3 (voir point annexe 3 plus bas).
- Quelques informations et avis du SPIAC :
 - le syndicat a dit ne pas être sûr de soutenir la demande de création du poste de monteur paroles ;
 - le SPIAC souhaiterait qu'il y ait une délégation de techniciens adhérents pour faire pression sur les négociations d'indemnités repas lors de la prochaine CMP ;

- Demande de feuilles de pointage sur les heures supplémentaires

4. Informations Diverses

- Réunion monteurs paroles / directs : Laure-Anne Darras nous fait un compte-rendu des échanges à ce sujet. Un mail avait été envoyé à une trentaine de personnes, identifiées comme monteurs paroles (exclusivement ou non). Une réunion d'une quinzaine de personnes a ensuite été organisée. Dans un premier temps, les débats ont mené à une envie de fusionner les définitions des 2 postes, monteur son et monteur paroles. La rédaction s'est avérée extrêmement compliquée, voire impossible. Après avoir sollicité un vote en ligne des 30 personnes contactées au début de la démarche, décision a été prise de maintenir les 2 définitions distinctes. Cette décision a par la suite été transmise au SNTPCT et au SPIAC.

- LMA a demandé une rencontre avec les monteurs paroles.

- Point Annexe 3

Suite aux demandes de précisions et d'explications notamment par Damien Guillaume et d'une réunion avec le SNTPCT, Pascal Villard a synthétisé les éléments suivants.

"L'annexe 3 est une dérogation qui a été arrachée aux syndicats de techniciens au dernier moment par certains syndicats de producteurs en contrepartie de la signature de la convention collective nationale de la production cinématographique en janvier 2012. Pour bénéficier de cette dérogation à la convention collective et pouvoir imposer des salaires en-dessous des minima de la convention en échange d'un hypothétique intéressement, les producteurs doivent présenter à la commission d'attribution de la dérogation un dossier avant le tournage. Une fois l'œuvre achevée, la commission est censée vérifier qu'il n'y a pas eu d'entorses aux conditions très strictes de cette dérogation (telle que l'égalité de traitement de tous les salaires du film), la principale étant que le budget du film n'excède pas 3 millions d'euros au final (en fait 3,6 avec les imprévus). Si le film ne remplit plus les conditions de départ qui lui ont valu cette dérogation, elle est censée être retirée, tous les contrats et salaires requalifiés et tomber sous le régime de l'annexe 1 de cette convention.

Le problème qui se pose avec les quelques films ayant bénéficié de cette dérogation et qui ont marché, c'est que le mode de calcul de cet intéressement n'a jamais été défini et ne figure pas dans le contrat d'embauche. Un contrat de salaire avec une part de rémunération à l'intéressement qui ne stipule pas le mécanisme de calcul de cette part est nul. Au 1er salarié excédé de ne rien toucher et qui ira en justice faire valoir son droit, le contrat d'embauche annexe 3 sera cassé, parce qu'il est sur ce point illégal. Les contrats seront automatiquement requalifiés et la production obligée de payer au minimum les salaires de la convention collective qui s'applique par défaut. Non seulement, cela règlera le cas particulier, mais c'est tout le système actuel de l'annexe 3 qui devrait s'écrouler parce que les contrats que l'on a fait signer aux techniciens, films bénéficiaires ou non, sont illégaux et que donc, par défaut, c'est l'annexe 1 de la convention qui doit s'appliquer. Hypothétiquement, ce sont tous les films ayant bénéficié de cette dérogation qui pourraient se voir requalifier."

L'ensemble du bureau se pose la question d'une action de l'association quant à l'application de l'annexe 3.

- La prochaine réunion de notre bureau aura lieu le 3, 10, 11 ou 12 mai.

2016-02-17 Réunion avec ADM

Pour ADM : J.P. Laforce, Didier Lesage, Julien Cloquet, Olivier Dô-Hùu.

Pour l'AFSI, collègue montage son : Raphaël Sohier, Rym Debbarh-Mounir, Valérie Deloof, Élisabeth Paquotte, Pascal Villard.

Historique de nos démarches par Raphaël en partant des réunions avec le CNC sur les retours de la convention collective et de l'absence de représentativité de la post-production vis-à-vis des instances chargées de nous représenter. Réunions à partir de février à la FEMIS pour alerter les monteurs son sur leur absence de représentation (et de toute la post-prod) dans les négociations de la convention collective, discuter des problématiques propres aux monteurs son. Suites à ces réunions, certains se syndiquent et/ou rejoignent l'AFSI et créent un collège montage son.

ADM : octobre 2014, les mixeurs découvrent que les salaires fixés par la nouvelle convention collective sont dégradés de 40% par rapport aux salaires pratiqués jusque là. Ils se sont réunis pour se concerter et rédiger un texte de revendications.

Ont décidé de monter une association propre au mixage plutôt que rejoindre l'AFSI.

Remarque de JPL : on ne parle pas assez d'artistique dans notre texte. On ne définit pas assez le cœur de notre métier, le choix et montage des sons à l'image.

Demande de l'ADM d'une table ronde : montage/montage son/mixage pour évoquer les problèmes de la post-production.

Sujets ou thèmes non encore définis. Interviews plutôt que présence de réalisateurs et producteurs. Co-organisé avec LMA. Plutôt axé sur la création.

Quelles attentes par rapport au mixeur/au monteur ?

D'abord les questions artistiques avant les questions d'organisation.

Réfléchir et débattre sur les définitions de nos métiers et de ce qu'ils apportent au film et de leurs interactions.

L'ADM ne veut pas d'une rencontre orientée sur les problèmes concrets de branches.

Prochaine réunion sur la table ronde avec l'ADM et LMA, apporter des questions.

Le créneau pour la table ronde, après Cannes, avant l'été.